

# Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

***Demande d'approbation des exigences techniques de raccordement au réseau de transport d'Hydro-Québec  
(Dossier R-3830-2012)***

## Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) a déposé, le 21 décembre 2012, auprès de la Régie de l'énergie (la Régie), une demande d'approbation des exigences techniques de raccordement à son réseau de transport d'électricité. La demande est soumise en vertu de l'article 73.1 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

La demande ainsi que les documents y afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca> et à son Centre de documentation au 800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55, à Montréal.

Les exigences techniques de raccordement sont consignées aux documents suivants :

- Exigences techniques de raccordement d'installations de client au réseau de transport d'Hydro-Québec (pièce B-0005);
- Exigences techniques de raccordement de centrales au réseau de transport d'Hydro-Québec (pièces B-0006 et B-0007); et
- Limites d'émission de perturbations dans le réseau de transport d'Hydro Québec (pièce B-0008).

## Procédure d'examen de la demande

La Régie demande à toute personne intéressée de lui soumettre une demande d'intervention au plus tard le **15 février 2013 à 12h**, selon les modalités et les exigences prévues au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le Règlement) ainsi qu'au *Guide de paiement des frais des intervenants 2012*, également disponibles sur son site internet et à son Centre de documentation. Le Transporteur pourra commenter ces demandes d'intervention par écrit au plus tard le **1<sup>er</sup> mars 2013 à 12h**. Toute réplique d'une partie visée par les commentaires du Transporteur devra être produite avant le **8 mars 2013 à 12h**.

Conformément à l'article 10 du Règlement, un intéressé qui ne désire pas participer activement au dossier peut toutefois déposer, auprès de la Régie, des observations écrites.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
800, place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 